

## Introduction de la semaine 2 : le statut de l'information face à l'archivage

### Intervenant

Marie-Anne CHABIN (CR2PA, Université de Paris Ouest Nanterre La Défense)

### Texte

Nous allons nous concentrer cette semaine sur la valeur de l'information, sur le statut de l'information face à l'archivage et sur les qualités et les caractéristiques des documents à conserver.

La raison pour laquelle on va conserver un document, un fichier ou un objet n'est pas une question de support mais bien de valeur. Tous les supports d'information sont concernés. L'écrit électronique a d'ailleurs une valeur légale en France depuis quinze ans maintenant.

Nous distinguerons 3 grandes valeurs de l'information à risque dans le temps :

1. les documents qui engagent la responsabilité, au plan juridique et financier, ou qui sont stratégiques pour les personnes et les entreprises,
2. les documents et contenus de mémoire pour l'action qui sont souvent des documents internes, des documents de recherche, de constat, qui peuvent se révéler très utiles des années ou des décennies plus tard ;
3. les traces, localisées et datées, de tous les événements, parfois très anodins mais que les technologies numériques produisent et véhiculent aujourd'hui si facilement.

Les documents engageants, stratégiques ou de mémoire doivent être archivés et conservés pendant la durée nécessaire. Quant aux traces, il faut être très vigilant sur ce qui faut archiver et conserver ou, inversement, être attentif aux traces qu'il faut détruire, voire ne pas produire.

Nous aborderons ensuite les caractéristiques de forme intellectuelle et matérielle des documents, la notion de typologie documentaire et les unités de mesure des documents archivés.

Pour terminer la séance nous retrouverons les Serres d'Eupéa, notre étude de cas fictive. La directrice générale de l'entreprise vient de nommer Camille Carpentier chef de projet pour l'archivage managérial. Nous accompagnerons Camille dans le recensement des documents à risque aux Serres d'Eupéa.